
Charte de l'utilisation des moyens informatiques de l'université de Nîmes

Ce texte définit les règles de bonne utilisation des moyens informatiques de l'université de Nîmes, que tout utilisateur doit respecter sur l'un ou l'autre des sites dans ses activités usuelles. Il ne régit pas les activités spécifiques liées à l'administration des systèmes et des réseaux.

Autorisation d'accès aux ressources informatiques

1. L'utilisation de ressources informatiques de l'université de Nîmes est soumise à autorisation préalable. Cette autorisation est concrétisée, dans la plupart des cas, par l'ouverture d'un compte utilisateur.
2. Cette autorisation est strictement personnelle et **ne peut, donc, en aucun cas être cédée, même temporairement, à un tiers.**
3. Cette autorisation ne vaut que pour des activités conformes à la législation en vigueur et doit être en lien avec les missions d'enseignement et de recherche réalisées au sein de l'université de Nîmes.
4. L'université de Nîmes se réserve le droit de retirer à tout moment cette autorisation et ce, sans préavis.

Règles de sécurité

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques de l'université de Nîmes. Il doit donc, à son niveau et à l'aide des recommandations fournies par les administrateurs systèmes, participer à la sécurité.

En particulier :

1. Tout utilisateur doit choisir des mots de passe sûrs respectant les recommandations des administrateurs systèmes. Ces mots de passe sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être communiqué à des tiers.
2. Tout utilisateur est responsable, pour ses fichiers, des droits de lecture et de modification qu'il donne aux autres utilisateurs.
3. Les utilisateurs ne doivent pas utiliser des comptes autres que ceux pour lesquels ils ont reçu une autorisation. Ils doivent s'abstenir de toute tentative de s'appropriier ou de déchiffrer le mot de passe d'un autre utilisateur.
4. L'utilisation ou le développement de programmes mettant sciemment en cause l'intégrité des systèmes informatiques est interdit.
5. Sur un site de l'université de Nîmes, tout utilisateur doit respecter les modalités de raccordement des matériels aux réseaux de communication internes et externes, telles qu'elles sont fixées par les responsables du service informatique. Ces raccordements ne pourront être modifiés sans leur autorisation préalable.
6. Tout constat de violation, tentative de violation ou soupçon de violation d'un système informatique doit être signalé à l'un des administrateurs système du service informatique.
7. Les utilisateurs sont tenus de respecter les consignes des administrateurs système du service informatique.

Respect de la propriété intellectuelle

L'utilisation des logiciels (sources ou binaires) doit se faire dans le respect de la propriété intellectuelle (loi 92-597 du 1er juillet 1992), des recommandations fixées par les détenteurs de droits et des engagements pris par l'université de Nîmes.

En particulier :

1. La reproduction de logiciels est interdite.
2. Il est interdit d'installer sur un système de l'université de Nîmes un logiciel commercial quelconque, sans s'être assuré préalablement auprès du responsable des moyens informatiques du site, que l'université de Nîmes y est autorisée.

Relations avec les autres sites informatiques

Les installations de l'université de Nîmes permettant de se connecter ou de dialoguer avec des sites informatiques dans le monde entier, les accès à ces sites doivent être faits dans le respect des règles d'usage propres aux divers sites et réseaux et dans le respect de la législation en vigueur comme la loi 92-685 du 22 juillet 1992 relative à la fraude informatique.

En particulier :

1. Il est interdit de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un autre site sans y être autorisé par les responsables de ce site.
2. Il est interdit de se livrer, depuis des systèmes appartenant à l'université de Nîmes, à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le fonctionnement d'autres sites et des réseaux de télécommunications.

Respect de la confidentialité des informations

1. Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire, de copier, de divulguer ou de modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été autorisés.
2. Les utilisateurs doivent s'interdire toute tentative d'interception de communications entre tiers.
3. Les utilisateurs sont tenus à la réserve d'usage sur toute information relative au fonctionnement interne de l'université de Nîmes qu'ils auraient pu obtenir en utilisant ces ressources informatiques.
4. Les utilisateurs sont tenus de prendre, avec l'aide éventuelle des responsables informatiques du site, les mesures de protection des données nécessaires au respect des engagements de confidentialité pris par l'université de Nîmes vis-à-vis de tiers.

Règles de bon usage

1. Chaque utilisateur doit user raisonnablement de toutes les ressources partagées auxquelles il accède (puissance de calcul, espace disque, réseaux de télécommunication, etc.).
2. La plus grande correction doit être respectée dans les échanges électroniques par courrier, forums de discussions, « newsgroups ».
3. Les salles informatiques sont ouvertes sous la responsabilité d'un enseignant.
4. Il est interdit d'y manger et boire.
5. Chaque utilisateur veille à la bonne utilisation et au respect du matériel et s'engage à le faire respecter;
6. Le matériel ne doit pas être déplacé ou débranché.

Web Internet et traces

L'accès à Internet n'est autorisé qu'au travers des dispositifs de sécurité mis en place par l'institution. Il est rappelé que le réseau Internet se trouve soumis à l'ensemble des règles de droit. L'«utilisateur» qui dispose d'un accès au réseau Internet est informé des risques et limites inhérents à son utilisation.

L'institution a mis en place un système permettant d'assurer la traçabilité des accès Internet et des données échangées. Elle se réserve le droit de procéder à un filtrage des sites, au contrôle à posteriori des sites, des pages visitées et durées des accès correspondants.

Les traces correspondantes aux connexions et à l'accès aux serveurs web et aux ressources informatiques en général accédés par l'ensemble des utilisateurs sont conservées et font l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.